

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier février sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé
M. Alain RICHARD, membre nommé.

Absents excusés :

Mme Linda PAYET, membre élu

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Bernard COURAUD, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

04. Information sur les décisions prises par le Président du CCAS ou de la Vice-présidente

Information

Les membres du conseil d'administration du CCAS décident de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions d'aides individuelles prises par la Vice-Présidente entre le 01 novembre 2022 au 31 décembre 2022.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **10 FEV. 2023**

Extrait certifié conforme
Orvault, le **08 FEV. 2023**

Le secrétaire de séance



Bernard COURAUD



La Vice-Présidente du CCAS



Valérie DREYFUS

RAPPORT DOMICILIATION du 1^{er} au 30 novembre 2022

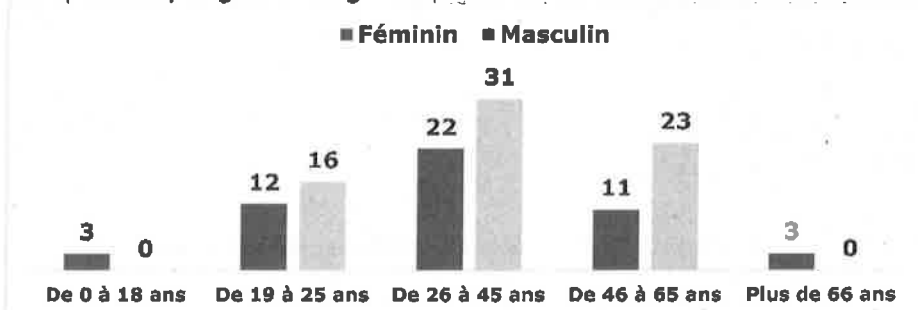
Au 30 novembre 2022, le **nombre de personnes domiciliées** au CCAS d'Orvault est de **121** et se répartit en :

- 70 premières demandes d'élection de domicile
- 51 renouvellements d'élection de domicile

La **situation familiale** des personnes domiciliées est la suivante :

Situation familiale	Nb de personnes	Pourcentage
Personne Seule	39	32%
Couple sans enfants	22	18%
Couple avec enfants	49	40%
Famille Monoparentale	11	9%



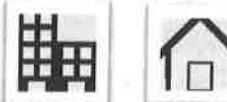

La répartition **par genre et âge** des personnes domiciliées est la suivante :



Leurs **situations professionnelles** sont :

Situations professionnelles	Nb de personnes	Pourcentage
En activité professionnelle	44	37%
Sans activité professionnelle	73	60%
Scolarisé ou Etudiant ou Apprenti	4	3%

Ces personnes se répartissent selon **leur lieu de vie** ainsi :

Lieu de vie	Nb de personnes	Pourcentage
 Sans domicile fixe	11	9%
 Hébergement de fortune, caravane	73	60%
 Hébergement chez un tiers ou dans la famille	29	24%
 Autres : logements temporaires, locataires	8	7%

4 usagers ne bénéficient plus d'élection de domicile en raison des motifs suivants :

- 2 ont vu leur domiciliation expirer
- 2 ne se sont pas présentés depuis plus de 3 mois

Activité Courriers

394 courriers ont été reçus dans le mois et 100 ont été retournés à l'expéditeur.

AIDES FACULTATIVES hors Pratique sportive et artistique du 01/11/2022 au 30/11/2022

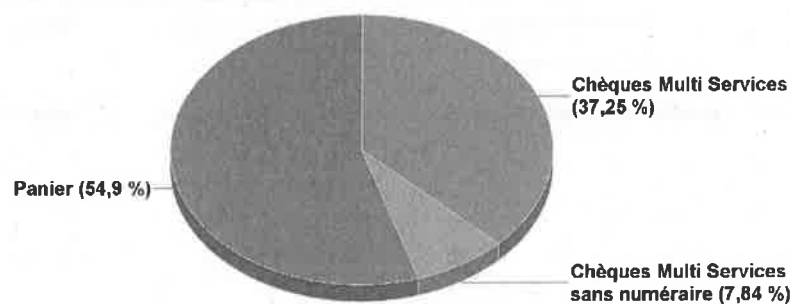
Le montant des aides facultatives attribuées au cours de cette période lors des commissions d'aide sociale facultative est de 3 242,73 €.

Le nombre de ménages ayant bénéficié au moins d'une aide sur cette période est de 56 foyers.

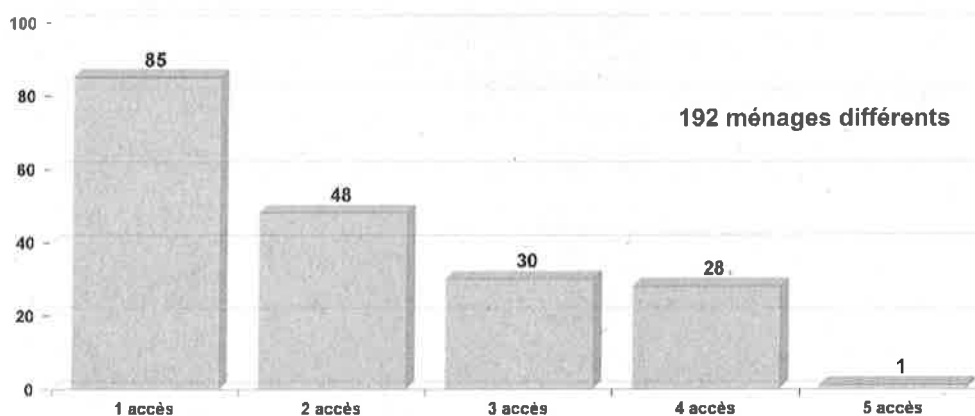
Ventilation des aides sollicitées et des décisions par foyer

	Demandes	Accord	Refus
Aide alimentaire	52	51 2 370,00 €	1
Aide sur facture	5	5 872,73 €	
Total	57	56	1

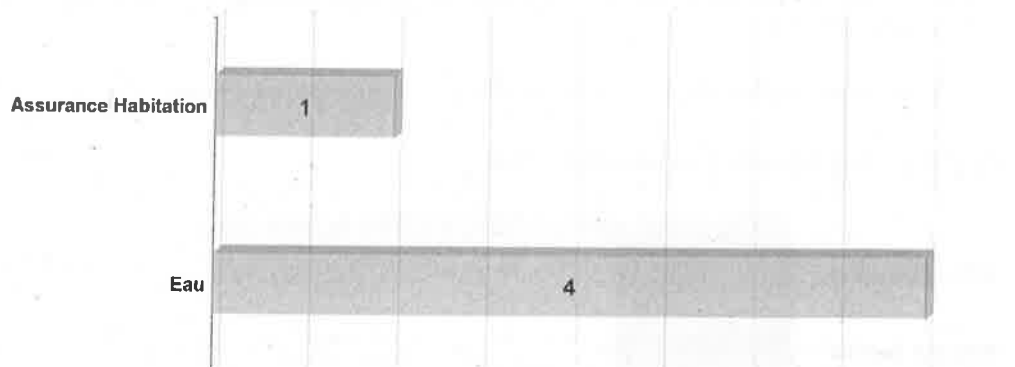
Typologie des aides alimentaires accordées



Nombre d'accès à l'aide alimentaire du 1er janvier à ce jour pour un même ménage



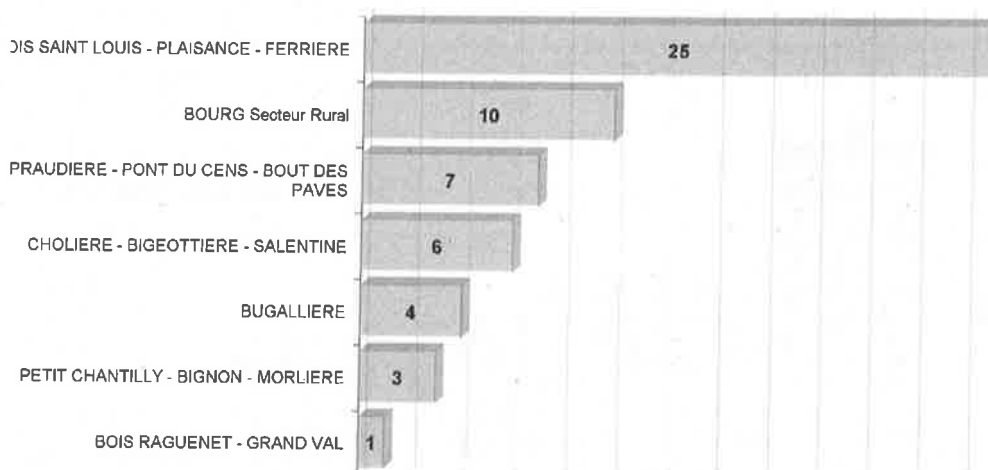
Typologie des aides sur charges accordées



Typologie des situations familiales des 56 ménages ayant bénéficié d'au moins une aide

Situation familiale	Nb de ménages	Pourcentage
Personne Seule	22	39%
Couple avec enfants	8	14%
Famille Monoparentale	26	46%
	56	

Répartition par quartier de résidence des 56 ménages ayant bénéficié au moins d'une aide



AIDES FACULTATIVES hors Pratique sportive et artistique du 01/12/2022 au 31/12/2022

- Le montant des aides facultatives attribuées au cours de cette période lors des commissions d'aide sociale facultative est de 2 590 €.

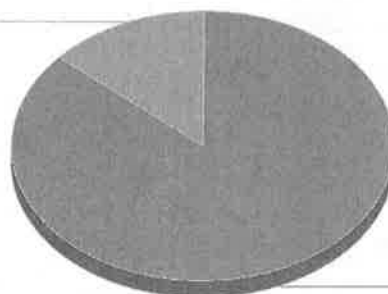
Le nombre de ménages ayant bénéficié au moins d'une aide sur cette période est de 22 foyers.

Ventilation des aides sollicitées et des décisions par foyer

	Demandes	Accord	Refus
Aide alimentaire	23	22 2 590,00 €	1
Total	23	22	1

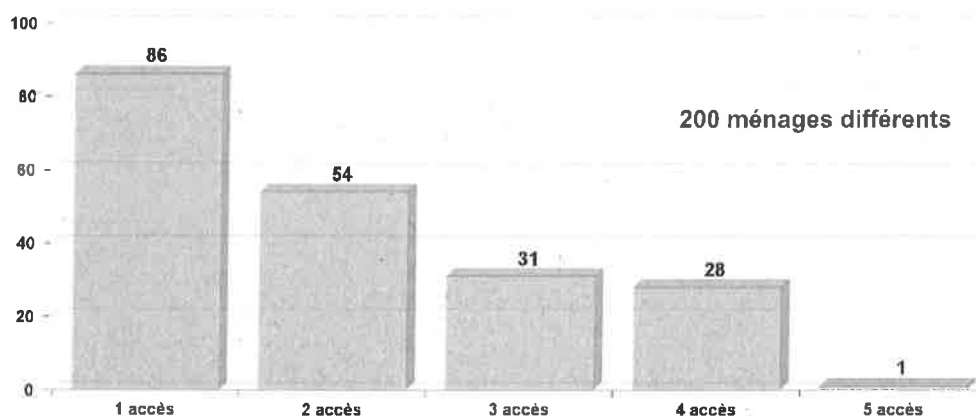
Typologie des aides alimentaires accordées

Chèques Multi Services
sans numéraire (13,64 %)



Chèques Multi Services
(86,36 %)

Nombre d'accès à l'aide alimentaire du 1er janvier à ce jour pour un même ménage



Typologie des situations familiales des 22 ménages ayant bénéficié d'au moins une aide

Situation familiale	Nb de ménages	Pourcentage
Personne Seule	5	23%
Couple avec enfants	7	32%
Famille Monoparentale	10	45%
	22	

Répartition par quartier de résidence des 22 ménages ayant bénéficié au moins d'une aide

